



Les Molières - Boullay-les-Troux

Table with 4 columns: ACTIVITE, Cotisation, ACTIVITE, Cotisation. Lists various activities like ATELIER MUSIQUE, DANSE, FOOTBALL, GUITARE, GYM, etc. with their respective costs.

ADHESION (Obligatoire): 16 € (-50%) à partir de la 3ème personne de la même famille

ADHESION Stage : 8 €

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

Sports et Loisirs des Molières - Préfecture: 2457 du 14/05/79 - Agrément jeunesse 91 5 154 - Assurance Multirisque 341925 W 003 GROUPAMA

CNIL : pour bénéficiez du droit d'accès et rectifications aux informations informatiques vous concernant, contactez le Président de l'association.

**pour les activités avec **: le certificat médical est obligatoire Pass : prix forfaitaire pour toutes séances GYM



Registration form with fields for NOM, PRENOM, DATE de naissance, ADRESSE, COMMUNE, TEL, etc. Includes a section for 'JE CHOISIS LES SECTIONS' with a list of activities and costs, and a section for 'J'ACCEPTÉ LE REGLEMENT INTERIEUR' with a signature box.

EXTRAITS du RÈGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,

- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.

J'accepte le Règlement Intérieur

Signature :